

—La conservation des fruits intéressée à la fois le producteur et le consommateur. Nous avons fait connaître le procédé singulier, et, assure-t-on, parfait, qui consiste à conserver les raisins...

—La mort du maréchal Oudinot réduit à deux survivants le nombre des vingt-six maréchaux de l'Empire créés par Napoléon. Ce sont le maréchal Soult, duc de Dalmatie, de la promotion de 1804, et le maréchal Marmont, duc de Raguse...

Les vingt-quatre maréchaux morts sont : Bernadotte, prince de Pontecorvo (Roi de Suède); Murat (Roi de Naples); Berthier, prince de Neuchâtel et de Wagram; Masséna, duc de Rivoli, prince d'Elchingen; Ney, prince de Moskowa duc d'Elchingen; Lannes, duc de Montebello; Mortier, duc de Trévise; Lefebvre, duc de Danzig; Kellermann, duc de Valmy; Jourdan; Serrurier; Pérignon; Brune; Bessières, duc d'Istrie; Davout, prince d'Eckmühl et d'Auerstadt; Augereau, duc de Castiglione; Moncey, duc de Conchignano; Oudinot, duc de Reggio; Macdonald, duc de Tarente; Victor, duc de Bellune; Suchet, duc d'Albaféra; Gouvion-Saint-Cyr; le prince Poniatowski; Grouchy.

Les maréchaux actuels sont : MM. Soult, duc de Dalmatie (de l'Empire), comte Molitor (de la Restauration), comte Gérard, comte Sebastiani, Bugeaud de la Piconnière, duc d'Istrie; comte Rellie, et vicomte Dode de la Brunerie.

Autriche.—Le calme est rétabli à Milan, en apparence du moins. L'archevêque Romilly y a contribué par les soins qu'il a portés aux victimes de la police, et qui ont amorti quelque peu l'effet des violences de celle-ci. Du reste, les autorités municipales ont cru devoir protester contre les brutalités auxquelles la population avait été en butte.

Deux-Siciles.—Les feuilles officielles, à Paris comme à Naples, cherchent à faire croire que, si la tranquillité a été troublée un instant sur quelques points dans ce royaume, elle est aujourd'hui complètement rétablie. Pourquoi donc, alors, ces renforts qui partent chaque jour de Naples pour la Sicile et la Calabre? Grâce à l'interception des correspondances, nous ne pouvons rien apprendre de positif sur les événements dont ces provinces sont le théâtre; mais la panique à laquelle sont livrés les ministres du roi Ferdinand nous dit assez que le danger est grand pour son gouvernement. Reggio a été reprise par une escadre aux ordres du comte d'Aquila, frère du roi, qui a fait bombarder la ville avant d'y rentrer; Messine aussi est au pouvoir des troupes royales; quant à Naples et à Palerme, l'indignation qui ferme n'y a pas encore éclaté, compréhensible qu'elle est par les mesures préventives et tyranniques de la police. Tout cela paraît vrai, et, pourtant, on peut croire comme la rumeur publique nous en apporte la nouvelle, que les Abruzzes, la Calabre et l'intérieur de la Sicile sont toujours agités par une insurrection de plus en plus formidable. Des chefs habiles la dirigent : les frères Romeo sur le continent, Millaro dans l'île, où quelques villes Melazzo, entre autres, auraient chassé de leurs murs les garnisons napolitaines. Pendant ce temps, pour achever de nous démontrer que la situation est des plus rassurantes, un général Landi, muni de pleins pouvoirs, établit à Messine des cours prévôtales, invite ignominieusement les habitants à la délation, sous promesse de récompense, et ordonne que justice soit faite le plus expéditivement possible des rebelles tombés entre ses mains. Le même régime est établi sur l'autre rive du détroit, à Reggio. Telles sont les mesures que l'on prend au nom de ce Ferdinand qu'on a voulu nous représenter, il y a peu de jours, comme rallié à la politique du pape et du progrès.

NOUVELLES DIVERSES.

La prochaine malle anglaise, qui partira de Boston le 1er novembre, sera close au Bureau de Poste de Montréal, le 29 du courant, à 7 heures P. M. Les journaux et lettres non-affranchis, peuvent être mis dans la boîte, jusqu'à huit heures le lendemain matin.

L'arrivée de la malle d'Angleterre nous empêche de publier aujourd'hui l'excellent lettre sur la Ten pence que nous a adressée "Un du Peuple." Ce sera pour le prochain numéro.

Le Journal de Québec, Le Canadien, l'Echo des Campagnes et l'Echo de la Presse ont-ils quelques objections à publier l'annonce concernant les primes d'abonnement, que nous offrons aux nouveaux abonnés de la Revue Canadienne? S'ils n'en ont pas, ils nous obligeraient de la publier pendant un mois ou deux.

Herr Alexander. — Il y avait hier soir nombreuse compagnie au Théâtre Royal. Le grand magicien a tenu son monde dans l'étonnement et l'admiration. Les spectateurs ont prouvé leur vive satisfaction par des applaudissements réitérés.

J'aimais tant ma femme les premiers jours de mon mariage me disait un jour un vieux monsieur de ma connaissance, que j'étais tenté souvent de la manger toute ronde. J'ai toujours regretté depuis de ne pas l'avoir fait.

Mongr. Prince était un peu mieux ce matin.

Le Baron Picard.—Un chevalier d'industrie portant ce nom, bien connu de la police des Etats-Unis et du Canada, est allé sans cérémonie s'installer ces jours passés à l'hôtel Donegan. Aussitôt qu'on reconnut le gâbler, il fut mis à la porte. M. le Baron se considérant maltraité porta plainte en police correctionnelle contre M. Donegan. Mais il a été débouté de sa plainte et condamné aux dépens.—Avis aux hôteliers.

Son Excellence est maintenant à Kingston et doit arriver dit-on à Montréal, samedi ou dimanche.

UN BON TOAST.—A un dîner de Pompiers à Cincinnati, un des convives proposa le joli toast suivant : "Les Dames" leurs yeux allument la seule flamme que nous ne puissions éteindre et contre laquelle il n'y a pas d'assurance."

La Gazette officielle de samedi dernier contient une proclamation annonçant que Sa Majesté avait sanctionné l'acte qui lui accorde une liste civile pour le gouvernement de la province. Cette loi deviendra en force dès que le parlement impérial aura rappelé les clauses 52 et 53 de l'acte d'Union. Les pays doit se féliciter de ce résultat que le ministre Baldwin-Lafontaine avait déjà essayé d'obtenir. Le contrat accordé ainsi aux représentants du pays sur les revenus de la province est un premier pas de fait vers le rappel des dispositions oppressives du bill par lequel on a réuni les deux Canadas—Canadien

On lit dans le Packet de Bytown :— "L'hon. L. J. Papineau.—Nous apprenons que les électeurs libéraux du Comté de l'Ottawa doivent solliciter M. L. J. Papineau de les représenter dans le parlement aux prochaines élections. M. Papineau a ses propriétés dans ce comté, et c'est là qu'est son manoir seigneurial; Le Comté de l'Ottawa est assurément le plus étendu, et peut-être que sa représentation est la plus importante du Bas-Canada sous le rapport du commerce. C'est un homme du talent de M. Papineau qu'il faut pour le représenter. Ce comté qui est peut-être un des comtés de la province ou du parti libéral est le plus puissant, a été longtemps mistifiés par les torques par des moyens plus ou moins vilains.—Les électeurs libéraux se sont enfin réveillés, et sont maintenant déterminés à mettre fin à toutes basses manœuvres et à toute intrigue pour le futur. On sait que M. Papineau est décidément opposé à l'administration actuelle bien que son frère en fasse partie. Le temps arrive où l'on ne pourra plus tromper le comté par de faux rapports, des écrielleries ou supercheries d'autre nature. Tout le vocabulaire de la tactique des torques est maintenant épuisé, et ce parti est tout-à-fait à nu devant le pays, il ne lui reste aucun subterfuge. Une pétition est en marche pour demander M. Papineau, attendons le résultat.—Il n'y a pas de doute que M. Papineau puisse recevoir le mandat d'un comté quelconque de la province; mais l'Ottawa est un comté anglais, c'est pour cela que nous désirons que M. Papineau consente à le représenter vu que ce serait ajouter un nouveau chaînon à la chaîne qui lie les Franco-Libéraux du Canada aux libéraux d'autre origine parmi lesquels l'ennemi ne désire rien tant que de semer la discorde.—Traduction de la Minerve.

On lit dans le Packet de Bytown :— "L'hon. L. J. Papineau.—Nous apprenons que les électeurs libéraux du Comté de l'Ottawa doivent solliciter M. L. J. Papineau de les représenter dans le parlement aux prochaines élections. M. Papineau a ses propriétés dans ce comté, et c'est là qu'est son manoir seigneurial; Le Comté de l'Ottawa est assurément le plus étendu, et peut-être que sa représentation est la plus importante du Bas-Canada sous le rapport du commerce. C'est un homme du talent de M. Papineau qu'il faut pour le représenter. Ce comté qui est peut-être un des comtés de la province ou du parti libéral est le plus puissant, a été longtemps mistifiés par les torques par des moyens plus ou moins vilains.—Les électeurs libéraux se sont enfin réveillés, et sont maintenant déterminés à mettre fin à toutes basses manœuvres et à toute intrigue pour le futur. On sait que M. Papineau est décidément opposé à l'administration actuelle bien que son frère en fasse partie. Le temps arrive où l'on ne pourra plus tromper le comté par de faux rapports, des écrielleries ou supercheries d'autre nature. Tout le vocabulaire de la tactique des torques est maintenant épuisé, et ce parti est tout-à-fait à nu devant le pays, il ne lui reste aucun subterfuge. Une pétition est en marche pour demander M. Papineau, attendons le résultat.—Il n'y a pas de doute que M. Papineau puisse recevoir le mandat d'un comté quelconque de la province; mais l'Ottawa est un comté anglais, c'est pour cela que nous désirons que M. Papineau consente à le représenter vu que ce serait ajouter un nouveau chaînon à la chaîne qui lie les Franco-Libéraux du Canada aux libéraux d'autre origine parmi lesquels l'ennemi ne désire rien tant que de semer la discorde.—Traduction de la Minerve.

ECLAIR TELEGRAPHIQUE.

Nous avons des avis de la Vera Cruz jusqu'au 7 octobre. Des lettres datées de Mexico, disent que le général Scott est en possession paisible de la ville. Les généraux Pillow et Shield sont blessés mais font bien.

Dans la bataille de Kingsmill, la division du général Worth a perdu 600 hommes, et 600 autres furent tués en montant à l'assaut de Cinnalpaque; dans l'assaut de la citadelle la division de Pettinann a perdu 300 hommes; celle de Twigg 268, de Pillow, 142, de Worth, 138, formant un total de 848; la perte des américains depuis leur départ de Puebla, en morts blessés et absents s'élève à plus de 3000 hommes!

Les américains ont déjà fait sortir un journal à Mexico.—Bravo.

Correspondances.

Rév. M. Turcotte, Shidiac, N. B. Reçu des mains de votre correspondant remise d'abbt au 1or juillet, 1848. Revue et Album. Frs. E. éer., Québec de. année 1847. Révd. M. R. Pire. Québec balance 1847. Révd. M. G. do. do. montant d'un compte. Révd. M. P. do. St. Jean Port-Joli, balance 1847. M. P. V. éer., St. Martin, balance 1847. Révd. M. J. Pire. Granby, balance 1847. Gm. B. éer., Kingsey, balance 1047. Wm. A. R. éer., Queen's College, Kingston, Reçu remise au 1er août, 1848.

NOMINATIONS.

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Montréal, 15 octobre, 1847.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général, en vertu de l'acte 10 et 11 Vict. chap 7, nommer Messieurs Antoine-Côme Cartier et Amable Archambault, conseillers municipaux pour la paroisse de St. Antoine de la Rivière Chambly.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de faire les nominations suivantes, savoir : George H. Parke, écuyer, pour être un des syndics de l'hôpital de marine à Québec, en la place de Henry Voyer, écuyer, décédé. Benjamin Osimet, écuyer, de Upton, pour être juge à Paix dans et pour le district des Trois-Rivières.

BULLETIN COMMERCIAL.

Liverpool, 4 oct. 1847. Depuis le 19 septembre il y a eu une réaction dans le marché des grains et de la fleur. La hausse n'a cependant pas été longue. Depuis le 24 sept. la baisse a continué; 2 à 3s. est le déclin de la fleur depuis le départ du dernier steamer. La fleur est cotée aujourd'hui 26s. à 28s. le baril et le blé 56s. à 58s. le quart.

MARCHÉS DE LIVERPOOL.

Table with columns for goods (BLE, FLEUR, POIS) and prices in Liverpool, 4 oct. 1847.

Naissances.

Le 22 du courant, la dame de J. G. Barthe, éer., à mis au monde un fils. En cette ville, le 18, la dame de J. F. Pelletier, éer., avocat, a mis au monde un fils.

Mariages.

En cette ville, le 21 du courant, par le révd. M. Migault, curé de Chambly et le révd. Dr. Matheson, Thomas Wallace, éer., à Mlle Mathilde Virginie, fille d'E. M. Laplante, éer., de cette ville. En cette ville, le 19, par le révd. Ch. Baneroff, Ch. J. Gillis, éer., de Philadelphie, a Frances-Eliza, fille de M. Van Goudenough.

Décès.

A St. Laurent, le 21 du courant, après une courte et douloureuse maladie, Dame Marie Sarah Anne Holmes épouse de A. C. D. De Celles, éer., N. P. Cette dame estimable laisse après elle un grand cercle d'amis, qui n'oublient jamais ses vertus.

THEATRE ROYAL.

HUBB ALEXANDER, Le magicien natif d'Allemagne.

SECONDE REPRESENTATION, CE SOIR, VENDREDI, 22 OCTOBRE, 1847. (Pour les détails, voir programme.)



CHARBON A VENDRE A L'ENCAN.

MARDI, le 26 du courant, à MIDI, sera vendue au public, à la Cour du magasin naval du Gouvernement à Sorel, en lots convenables aux acheteurs, environ 600 CHALDRONS de CHARBON. Conditions au comptant. Pour ordre THOMAS A. BEGLEY, Secrt. Trav. Public.

STEAMBOAT A VENDRE.

DES SOUMISSIONS adressées au Sous-Signé, seront reçues au Bureau jusqu'à MARDI, le SECON D JOUR de NOVEMBRE prochain, pour l'achat du Steamboat "PELLEAU" bon pour la traversée, qui est maintenant à Sorel, avec son Engin du pouvoir de quarante chevaux, manufacturé à la Fonderie Ste Marie. Termes de vente.—un tiers payable dans quinze mois et l'autre tiers dans dix-huit mois avec intérêt du jour de la vente.

Les noms de deux personnes responsables doivent être inscrits dans les Soumissions comme se prêtant cautions volontairement pour le paiement des deux derniers versements. On peut visiter le vaisseau, à Sorel, en s'adressant à la personne qui l'a en charge. (Signé) THOMAS A. BEGLEY, Secrt. Trav. Pub.

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS.

L'ASSEMBLÉE du Bureau des Gouverneurs du 26 du courant, aura lieu dans la Chambre d'Assemblée le mardi du courant. Toutes personnes qui se proposent de commencer les Etudes de la Médecine, sont obligées de se présenter devant le Bureau pour obtenir un certificat de pratique en conformité à l'Acte passé par la dernière Session du Parlement. S. E. DEVID, M. D. Secrétaire du District. Montréal, 19 oct. 1847.

TERRE A VENDRE.

A VENDRE une excellente TERRE située sur le chemin de Lachine à six milles de Montréal, etc. à trente pieds du chemin de fer, contenant 50 arpens, dont 10 en bois de bout. S'adresser à M. Frs. Benoit, rue St. Antoine, ou au sous-signé aux Tanneries des Rolland. JOSEPH LETOURNEUX. Montréal, 23 sept. 1847.

PAR J. B. MACON. S'ERA VENDU, JEUDI, le 28 OCTOBRE et VENDREDI, le 29, aux magasins de M. JEAN BRUNEAU, un assortiment général de MARCHANDISES aux balots et par lots, suivant le Catalogue, CONSISTANT EN :

- 5 caisses de Bonnet de Pluche
4 do do Sealat noir et gris
6 balles Canevas n° 1 c o
11 do Flanelle rouge, blanche, et verte
3 do Baize rouge, verte et bleu
10 do Coton gris de 33 x 80
5 do Indienne à la Seine
3 caisses de Gants de Kid de Dame
2 do do Castor pour hommes, bordés
4 balles de Kursey blanc tout laine
12 do Couvertes assorties
10 do et caisses de hardes faites d'hiver
2 caisses Mouchirs de soie
2 valises de Ruban
1 do Velours de soie
10 caisses d'Indiennes d'automne
6 balles de couvre-pieds blancs et de couleur. Conditions libérales. La vente chaque jour à UNE heure. J. B. MACON, E. & C. 22 oct.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNE :— 4000 POCHES de 2 minots de vraie Toile canadienne, 4000 poches de 2 minots toile croisée meilleure qualité, 300 do do toile de Forfar do do 6000 do 1 minot et demi d'Ognaburg, 15 balles Couvertes de Makina, 6 do do à Rose et de Bath, 7 do do à pointes radieux et écharlates, 5 do do à chevrons, 200 doz. Gants de peau d'agneaux blancs, 150 do do de daines de Kid avec pelletterie, 500 do Mittaine de cuir avec pelletterie, 200 Ceintures rouges, AVEC UN ASSORTIMENT GÉNÉRAL DE SOIRIE, TOILE ET MARCHANDISES DE LAINE. JEAN BRUNEAU. 19 oct. 1847.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Bureau, jusqu'au NEUVIEME JOUR de NOVEMBRE 1847, pour fournir des MATÉRIAUX et construire en entier ou en partie le CLOTURE nécessaire dans la division sud-est, (du dit Chemin de Fer) commençant au fleuve de St. Laurent et se terminant au Village de St. Hyacinthe, distance d'environ 30 milles.

Les dites soumissions devront fixer un prix par arpent ou 180 pieds français, pour une bonne clôture en piquets et en traverses. La dite clôture devra contenir quatre fortes lisses ou perches dont les extrémités seront liées aux poteaux par des mortaises. Et aussi des propositions fixant un prix par arpent ou 180 pieds français pour une clôture à être construite avec des poteaux et des planches. Les poteaux seront d'épinette ou de cèdre, de sept pieds et demi de long six pouces de diamètre au plus petit bout, et enfoncée dans la terre de trois pieds et demi. Les planches seront de pin ou de pruche, à angle droit sans gros nœuds (si c'est en pin sans nœuds, (cubelle) de six pouces de large et pas moins d'un pouce et un quart d'épaisseur avec un appui au centre bien cloué, et quatre planches de hauteur. Les poteaux ne seront pas éloignés de plus de 11 pieds et demi les uns des autres. Ou le terrain sera nivelé, c'est-à-dire où on trouvera des hauteurs, les poteaux devront être mis dans une semelle de cèdre de 3 pieds de long avec un tenon à travers la dite semelle de trois pouces d'épaisseur, arrêtée par une clef de cèdre, la dite semelle restant toujours sur le sol et arrêtée chaque bout par des pierres plates.

À chaque terre où une barrière sera nécessaire, les poteaux devront être plantés à 12 pieds de distance, l'un d'eux devant avoir 10 pieds et demi de longueur et enfoncé en terre à une profondeur de 4 pieds. On recevra aussi des Soumissions dans le même temps et le même lieu pour fournir des matériaux, et construire et suspendre toutes les barrières au bout des terres où des barrières seront nécessaires, les dites barrières devront être de 12 pieds et 4 pouces de longueur et de 3 pieds de hauteur, avec 3 barres de six pouces de largeur et un pouce et un quart d'épaisseur, les poteaux devant être 4 x 4 sur 5 pieds 9 pouces, et de 3 pieds 7 pouces de longueur. Les poteaux seront mortués pour recevoir les traverses, et les barrières seront liées de l'extrémité de la place pour les suspendre jusqu'au bas par une traverse en ligne diagonale de la même largeur et épaisseur et bien liée avec des clous forgés. Le bois doit être de pin, lisse excepté du gros nœuds et d'habille. Les gonds et les pentures devant être fait du meilleur fer et les modèles peuvent être vus à la chambre de l'Ingénieur, au dit Bureau.

Le tout devant être terminé le ou avant le 1er jour d'Oct 1848.

Les personnes inconnues aux Directeurs ou à l'Ingénieur en charge, qui offriront de contracter, devront accompagner leurs propositions de renseignements convenables sur leur caractère et leur habileté. L'entrepreneur sera requis de donner des cautions pour l'exécution fidèle de l'ouvrage. Les soumissions devront être ordonnées comme suit : "Propositions pour la clôture du chemin de fer" et adressées à THOMAS STEERS, Ecuyer, Secrétaire, No. 18, petite Rue St. Jacques, Montréal. THOMAS STEERS, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique. Montréal, 11 oct. 1847.—15.



CORPORATION DE MONTREAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Collation, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiées de PAYER IMMÉDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction. Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité. Bureau du Trésorier de la Cité, 11 oct. 1847.

CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

Aux Entrepreneurs EN BOIS.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues au Bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St. Jacques, Montréal, jusqu'au NEUVIEME JOUR de NOVEMBRE 1847, pour fournir le BOIS nécessaire à la construction du Chemin de fer depuis la Rivière Richelieu jusqu'au village de St. Hyacinthe, une distance de 15 milles, pour être livré le ou avant le 1er jour d'Oct 1848, courant : la moitié devant être livrée à la Rivière Richelieu, près de Belœil et le reste au village de St. Hyacinthe, savoir :

LAMBOURDES.—170,000 PIEDS. Sciées de 8x12 pouces, carrées, de la longueur de 18, 27 et 36 pieds et 1 tiers chaque, consistant dans la meilleure qualité de bois de Pin ou d'Épinette rouge bien conditionné; aussi 22,500 traverses de médrier de Chêne de largeur et de 8 pieds de longueur. Le tout devant être de bon bois, sain et bien conditionné, exempt de nœuds noirs et de gerçures et de même épaisseur, et dans tous les cas exempt d'ambler. Des soumissions seront aussi reçues dans le même espace de temps pour livrer tout ou une partie du bois à Sorel.

Les personnes qui feront des propositions détermineront la quantité et l'espèce de bois qu'elles fourniront à chacune des places nommées ci-dessus, le prix par pied courant de chacune des espèces de bois et le prix de chaque traverse de Chêne ou d'Épinette. Les personnes inconnues aux Directeurs ou à l'Ingénieur qui offriront de contracter devront accompagner leur proposition de renseignements satisfaisants sur leur caractère et leur habileté. Et dans tous les cas où une proposition sera acceptée, et un contrat passé, le contracteur sera obligé de donner les noms des personnes responsables comme cautions pour l'exécution fidèle du contrat, suivant les conditions convenues. Les propositions seront adressées au Secrétaire THOMAS STEERS, Ecuyer, No. 18, petite rue St. Jacques, Montréal. THOMAS STEERS, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique. Montréal, 11 oct. 1847.—15.

CORPORATION DE MONTREAL.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ, Hôtel-de-Ville, 16 août 1847.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Collation, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai. Avis public est de plus donné que les livres des cotisations pour les Quartiers St. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont allés dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croient lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstances de leur application peuvent justifier; pourvu que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date. Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressées par écrit et insérées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Deux ou autres pièces justificatives. Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité. 19 août.

MARCHANDISES NOUVELLES, AU NO. 122, RUE ST. PAUL.

ENSEIGNE DU CASTOR

LOUIS PLAMONDON vient de recevoir de Londres par l'Ottawa, deux caisses de HARDES FAITES, de draps, casimères, doakins, etc. Il reçoit aussi maintenant et il attend par les premiers arrivages un grand assortiment d'étoffes de laine et de marchandises d'automne et d'hiver, dignes de l'attention du commerce et du public. 150 BOA de marbre de roche, 150 MANCHONS de marbre de roche, et une grande variété d'autres pelletteries. LE TOUT OFFERT EN VENTE A DES PRIX RÉDUITS. Faites une visite et jugez par vous-mêmes! 21 sept. 1847.

Aqueduc de Montreal.

ARRERAGES POUR EAU.

TOUTES personnes endettées envers l'Aqueduc pour arrérages pour l'usage de l'EAU, sont par le présent notifiées de payer avant le DIX Septembre courant, entre les mains du Trésorier de la Cité; à défaut de quoi elles seront poursuivies pour le recouvrement du montant de leur dettes. Et toutes personnes qui prennent actuellement l'EAU de l'Aqueduc et qui n'ont pas payé, sont aussi notifiées de le faire d'ici au DIX du courant, et à défaut pour elles de se conformer à cet avis, elles sont averties que l'eau leur sera retirée sans distinction aucune. E. DEMERS, Trésorier de la Cité. Bureau du Trésorier, 1 sept. 1847.

ECOLE DE Medecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DERNIER D'AVRIL. Les lectures, et l'avenir seront données en français, comme suit : L'Anatomie.....DR. BRAYD. Les Accouchements....." ARNOLE. La Pratique de la Médecine....." MADOLEY. La Chirurgie....." MONAO. La matière méd. et la thérapeutique....." J. E. COCKERB. La Chimie....." SUTHERLAND. L'Institut de médecine ou physiologie....." FELTZER. La médecine légale....." BOYER. La Chimie Médicale....." MADOLEY. La Clinique Chirurgicale....." ARNOLE. N. B. Les élèves qui auront complété leurs cours à cette école pourront avoir le degré de l'Université du Collège McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un "Annus Medicus" à ce collège. WILLIAM SUTHERLAND, M. D. 22 sept. 1847.

DOMESTIQUE DEMANDÉE.

On a besoin dans une famille de cette ville d'une personne bien recommandée. Il faut qu'elle sache faire la cuisine. S'adresser au bureau de la Revue Canadienne.—3 oct. 1847.